VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon M. Blache, juge président [illegible] N. Orleans, j'exposerai en vente publique [illegible] 1835, à 4 heures de l'après-midi, à mon [illegible] Anne, no 30, 12 selles espagnoles, 1 [illegible] et divers articles de sellerie saisis à la poursuite de T Toby. Conditions, comptant

27 déc B. BEAUREGARD.

J. P. Hunt contre [illegible]

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à mon bureau rue Ste. Anne, No. 30, le mardi 13 janvier 1835, à 4 heures P. M. un bureau, une Table et divers ameublements, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions—Comptant.

25 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

B. Zoller contre J. Baum.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 13 janvier 1835 à 4 heures P. M. à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, 8 sacs de Café, 1 sac de Poivre, 1 boite de Thé et divers autres comestibles, saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant.

25 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le lundi, 12 janvier 1835, à 4 heures P. M., une Presse et des Caractères d'Imprimerie, saisis à la poursuite de S Loreille contre J J Reynaud. Conditions—Comptant.

25 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

Lefebvre et Dufel vs. Minot Flagg.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis, et Chartres, le vendredi, 23 janvier 1835, à midi,

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, à l'encoignure des rues Gravier et Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la rue Gravier, sur 96 pieds 1 pouce de profondeur face à la rue Carondelet, 91 pieds 6 1-2 pouces sur la ligne parallèle à la susdite rue Carondelet, et 24 pieds 7 pouces dans la profondeur; saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions: Comptant.

18 déc B BEAUREGARD, marshal

Marie Thomas Suzanne Grillon et Joseph Balin.

EN vertu d'une saisie et vente à moi adressé par l'hon. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi 20 de janvier 1835, à midi, un certain lot de terre situé dans les derrières de cette ville, désigné par le no. neuf dans l'Ilet C, formant l'encoignure des rues St. Philippe et Derbigny, mesurant au pied français, quarante pieds de face à la rue St. Philippe sur cent dix-sept pieds de profondeur sur la rue Derbigny, borné d'un côté par le no. 10, après un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville le 15 mars 1832, et déposé dans l'office de Ls. T. Caire, notaire public. Conditions de la vente: Cent treize piastres 33 1 3, payables le 19 mars 1835, en un billet endossé à satisfaction du mandat portant hypothèque sur le dit lot de terre, et la balance du prix payable comptant.

13 déc B. BEAUREGARD, marshal.

Thomas Harrisson contre Thomas Mulvihill.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le 3 janvier 1835; à 4 heures P. M. 1 Side Board, saisi dans cette affaire. Conditions—Comptant.

22 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

D. Seghers contre H. B. Brewer.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau rue Ste. Anne, No 30, le samedi 3 janvier 1835, à 4 heures P. M. divers Meubles saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant. 22 déc B. BEAUREGARD maréchal.

J. Richardson & Dr. Y. McFarnel contre Wilson.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, le 3 janvier 1835, à midi, une [illegible] mitre en or patent lever, saisie dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant.

2 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 5 janvier 1835, à 4 heures de l'après-midi, au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Esplanade et Levée, une butte de terre du fleuve, contenant environ mille charretées plus ou moins saisis à la poursuite de J. A. Lacroix. Conditions—comptant.

22 déc B BEAUREGARD.

John Green contre divers tableaux, un rail road en miniature, et divers objets et John Walker, propriétaire absent.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 5 janvier 1835, à midi, à l'encoignure des rues Gravier et Commerce, divers tableaux, le contenu d'une boite et un rail road en miniature, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant. B. BEAUREGARD, maréchal.

22 déc

SAFFEN & BODGER,

No. 3, rue du Camp.

ONT reçu par des arrivages du nord, un grand assortiment de marchandises propres à l'usage des familles qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, pour du comptant ou pour des billets escomptables.

Messrs. S & B. invitent respectueusement leurs amis et le public, de venir examiner ces marchandises; et ayant engagé nombre d'ouvriers en osier, qui seront ici durant l'hiver, ils feront faire sur commande, toute espèce de charriots d'enfans, berceaux et paniers.

N. B—Les traficans de la campagne et les habitans feront bien de venir faire choix de ces articles. 2 déc—6m

BOUCAUTS A MELASSE—500 boucauts à melasse à vendre par J THAYER & co.

20 déc

CAFE—361 sacs café vert de la Havane, en débarquement du bateau Kingston, et à vendre par

29 déc J THAYER & co.

VENTES A BAS PRIX.

Pour cause de dissolution de Société.

LA société Veuve Van Rooten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 156, vis à vis la Banque Consolidée.

Plus à bon compte.—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 Poele en faïence; 2 belles Glaces françaises; 1 paire Candélabres; 2 Rechauds; 2 petits Pianos à vent; Bijouteries; Verrières &c. et 50 paniers Champagne 1ère qualité, d'Epernay.

Si d'ici à cette époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront criés à l'enchère publique, par T. Mossy & co. 2 déc—1m

REÇU par le navire Nashville et à vendre par les soussignés, un superbe assortiment d'indiennes de tous les genres, Mouchoirs madras; Mousselines suisses, pour robes; dito pour rideaux; Bas de soie et de coton, demi bas, dito, Cravates en satin et en gros de Naples; Gants de castor, pour homme; dito glacés pour femme; Percales blanches; Linge de table; Bas de filoselle noirs; Habillements d'enfant de 5 à 9 ans; Siamoises; Cotons blancs et écrus de toute largeur; Soieries noires et en couleur; Etoffes pour gilets; Bretelles en coton; dito en gomme; Drap en couleur; Cotonnade; Parapluies, 26, 28, 30, 32, 34 et 36 pouces; Bobinets; Sac en perles, d'un genre nouveau; Souliers de mouton; dito fourrés; et une quantité d'autres articles. BORDERES FRERES,

4 déc No 71, rue de Chartres.

LES soussignés, devant incessamment partir pour France, offrent à vendre aux prix les plus modérés, les articles suivans nouvellement reçus.:

2000 paniers anisette superfine,
120 caisses liqueurs assorties, superfines,
2 caisses ratafia de framboises,
3 caisses liqueurs polonaises,
400 caisses liqueurs assorties fines,
15 do Crême de Noyaux superfines,
20 do Curaçoa, vrai Hollande,
10 do Soubac superfin,
10 do Elixir de Garus superfin,
10 do Crême de Menthe superfine,
8 do Crême de Vanille double,
6 do Crême d'Angélique superfine,
1 do anisette double rectifiée en [illegible] blanches,
4 do Crême de Kirsh superfine;
10 demi-pipes Cognac, 3ème preuve,
12 barils vin blanc Barsac et Clairac, 27 do.
8 barils Vinaigre de Bordeaux, 30 do.
50 livres Champignons secs,
40 gallons Esprit de vin framboisé pour donner le bouquet au vin,
1 baril Vinaigre framboisé.

BESSON FILS, Frères.

23 déc rue du Maine, no. 19, entre Levée & Condé

VENTE DE SUCCESSION.

PAROISSE DE JEFFERSON, Cour des Preuves.

[illegible] MERCREDI, 9 janvier prochain [illegible] d'un décret [illegible] la Cour [illegible] de Jefferson [illegible] par [illegible] de Hewlett [illegible] ville [illegible], les esclaves formant partie de la succession de feu Wm. Cecil, savoir:—

Charlotte, griffonne, âgée d'environ 19 ans et sa fille Nora, âgée d'environ 18 mois; Sally et son enfant Kate, de 2 ans; Jane, orpheline, âgée d'environ 12 ans, Mary, sa sœur, d'environ 8 ans; Jeanne, sa sœur, d'environ 6 ans; Maria, négresse, âgée d'environ 22 ans; Spencer, nègre âgé d'environ 50 ans; John, nègre, âgé d'environ 50 ans.

Conditions:—Le prix en deux paiemens égaux à trois et six mois du jour de la vente, les acquéreurs fournissant billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à leur paiement. Les esclaves ne seront délivrés aux acquéreurs qu'après que leurs billets dûment acceptés, seront déposés au greffe du juge soussigné. Les actes de vente seront passés aux frais acquéreurs.

8 décembre F. DUGUE, juge.

Lucien Guillaume Hilgsberg contre les héritiers de Robt Lewis.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, adressé par l'hon. Cour du 1re district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à l'encan le 12 janvier prochain, 1835, devant la maison de cour de la paroisse Jefferson, à midi, savoir:

5 LOTS DE TERRE situés dans la paroisse de Jefferson, dans l'ilet compris entre les rues Félicité, St Andrew, Ste. Marie et Bellegarde; les lots [illegible] les Nos 6. 7, 15, 14 et 16, dans l'ilet 8, B. co. [illegible] à un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, [illegible] du 23 mai 1829, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public.

Le lot No. 6, mesurant 43 pieds 2 pouces de face à la rue Félicité, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No. 7, mesurant 48 pieds 2 pouces de face à la rue Félicité, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No. 15 mesurant 50 pieds de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No. 16, mesurant 59 pieds de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 120 pieds. Le tout mesure française.

Pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif, maintenant due, se montant à la somme de $2042 50 cents, avec intérêt à raison de 10 pour cent par an, sur la somme de $2240, depuis le 29 Janvier 1834 jusqu'à parfait paiement, et la balance du montant de la dite vente, payable le 25 janvier 1835, pour payer le troisième billet de la somme de $2240 comptant.

J. CHARBONNET, jn shérif.

Paroisse Jefferson, le 10 décembre 1834. 17 déc

AVIS est par le présent donné aux propriétaires de la paroisse de Jefferson, ville de Lafayette, que le 12 du mois de janvier prochain, le shérif de ladite paroisse procédera à la collecte des taxes pour l'année 1834, et recevra le montant à son office, rue Rousseau, entre les rues Jackson et St. Philippe.

Paroisse de Jefferson, 4 décembre 1834.

J. CHARBONNET,

8 déc Shérif et Collecteur.

A VENDRE par les soussignés, d'importations récentes d'après leurs ordres, et ayant droit au Drawback.

125 demi pipes Cognac 4ème preuve; 20 demi do. vieux cognac 10 do. eau de vie de Champagne qualité supérieure, 50 barriques vin rouge, St. Julien; 30 do. St Estephe, 50 do. Médoc, 10 vieux Chateau Latour, 200 do Montferrand; 50 demi barriques vin clairet de Bordeaux; 500 barils vins blanc fin et Sauterne, Graves et Barsac; 50 barils vinaigre de vin blanc, 300 barriques vin rouge de Marseilles; 50 demi barriques do.; 200 paniers bouteilles de Bordeaux et de Marseilles; 200 barils vin imitation Madère; 500 paniers huile d'olive; 25 balles amandes douces à coque tendre; 10 jarres do. sans coque; 100 caisses eau de fleur d'orange triple; 200 caisses liqueurs surfines assorties, telles que noyau, curaçao absynthe, &c. 200 caisses vin Muscat; 100 do. de Lunnel, 50 paniers Campagne; 1500 do. anisettes; 500 caisses vin rouge de toutes les qualités; 400 do. blanc; 200 doux. guignolet; 50 caisses Kerchewaser; 10 do. Marasquino de Lara; 50 caisses savon français de Castille; 100 caisses Sardines à l'huile; 20 do. sirop de groseilles; 25 do. olives farcies; 29 do. fruits confits; 400 caisses nougat; 50 pipes huile d'olive; 100 caisses pruneaux; Aussi 20 tierçons café vert prime de St. Jago, et un assortiment général de groceries.

20 déc CARRIERE & BORDUZAT, Rue St. Louis, No. 11.

EN débarquement et à vendre par le soussigné, les articles suivants, comprenant le chargement du brick Regulator, de Bordeaux:—

6 demi pipes vieille Eau de vie de Champagne; 20 demi pipes Eau de vie 4me preuve; 21 quart de pipes do. 4me preuve; 11 barriques Vin de Montferrant; 40 do. St. Julien; 48 do. Cabarre et Haut Talence; 32 do. Médoc; 8 do. Léoville; 69 demi barriques Vin blanc de Sauterne et Barsac; 1000 caisses Vin de St Sestrie; 1000 do St. Julien; 572 do St. Estèphe; 789 do Pauillac; 103 do Haut Talence; 23 do Pontet Canet; 129 do Muscat Frontignan; 10 do Liqueur assorties supérieure; 4 do Listons; 3 do Chaussons; 5 do Indiennes françaises, 5 do mouchoirs de batiste; 1 do joujoux d'enfants.

En par importations précédentes—Vins en barriques et en caisses, listons, huile d'olive et Toileries,

OSMIN & BIGOURDAN,

22 déc rue Toulouse, No. 24

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,

PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c. *Rue de Chartres, No. 153.*

INFORME respectueusement le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre, simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des pèmes faveurs. oct 24

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

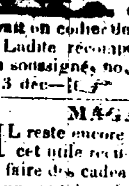

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine RACHEL, d'environ 4 pieds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, et avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours

Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 85, rue St. Louis.

3 déc—1f M. DEL ACEBO.

MAGASIN PITTORESQUE.

IL reste encore un très-petit nombre d'exemplaires de cet utile recueil; les familles qui sont dans l'habitude faire des cadeaux à leurs enfans pour le jour de l'An trouveront dans le Magasin Pittoresque tout ce qui peut les instruire en les amusant. Le succès prodigieux qu'a eu cet ouvrage en France dans les collèges et pensions des deux sexes, engagera certainement les instituteurs de la Nouvelle Orléans à se pourvoir d'un ouvrage qui vaut à lui seul toute une bibliothèque.

Prix du premier volume année 1833—$2.

On recevra, en février ou plus tard le second volume qui formera l'année 1834 du même prix de—$2.

CASEAUX & BIJOTAT,

20 déc Rue Royale, No. 185.

CARTE DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET SES ENVIRONS.

LES soussignés se proposent de publier une Carte de la Nouvelle-Orléans, sur une échelle assez étendue pour représenter chaque ilet et chaque rue très distinctement. Sur cette carte sera comprise la ville proprement dite, et s'étendant jusqu'au lac Pontchartrain, elle représentera Milneburgh. A la partie supérieure elle comprendra Carrollton et l'habitation Voland; dans la partie inférieure, elle contiendra les nouveaux faubourgs Washington et le plan de McDonough, en face de la ville.

Cette carte sera compilée sur les plans actuellement dressés par Joseph Pilié, voyer de la ville, Louis Bringier, arpenteur général, et autres, et sera gravée en cette ville par Henry McDowell. LOUIS BRINGIER. HENRY McDOWEL.

L'étendue de la carte sera de cinq pieds quatre pouces, sur quatre pieds six pouces et sera publiée aussitôt que possible. *Prix de la souscription, dix piastres.*

On recevra des souscriptions aux librairies de MM. Hotchkiss, Mc Kran et Bankerofts, à la Chambre de Commerce; au Café des Négociants, et à celui d'Orléans.

27 déc—1

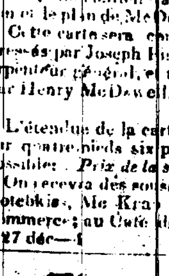

BARRAUD, coiffeur a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir son magasin, encoignure des rues Royale et Dumaine, et qu'il vient de recevoir de Paris, un joli assortiment de PARFUMERIES, fleurs pour coiffures, [illegible] de toute espèce, gants, etc.

Il donne des leçons de coiffure à des prix modérés, et espère par son zèle mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. 26 déc.

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, [illegible] Bourse, encoignure [illegible] lundi 12 janvier [illegible] à 1 heure après midi.

1o. La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit: Un certain Lot de terre situé dans le dit faubourg Ste. Marie, rue du Camp, dans l'ilet compris entre les rues du Camp, St. Joseph, St. Charles et Julie; le dit lot mesurant, au pied anglais, cinquante trois pieds quatre pouces de face à la rue du Camp, sur cent soixante treize pieds de profondeur, et désigné par le No. 2, sur un plan dressé par le voyer de la ville 22 avril 1829.

2o. Les six Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie dans l'ilet compris entre les rues Baronne, Philippa, Gravier et des Communes, et désignés par les numéros un, dix, onze, douze, seize et dix-sept, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 15 février 1831. Le Lot No. un, mesure cinquante neuf pieds, six pouces, de face à la rue de la Commune, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes à la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 2, et cinquante neuf pieds un pouce dans la profondeur. Le lot No. dix, mesure vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre huitièmes de face à la rue Philipps, cent vingt deux pieds neuf pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise d'une partie du numéro neuf. Le lot numéro onze adjoignant le numéro dix, et mesurant vingt sept pieds deux pouces de face à la rue Gravier, cent vingt un pieds neuf pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du numéro douze, cent vingt deux pieds huit lignes et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et vingt sept pieds quatre ligne dans la profondeur. Le lot numéro douze, adjoignant le No. onze, mesure vingt sept pieds deux pouces de face à la rue Gravier, cent vingt pieds dix pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds quatre ligne de profondeur. Le lot No. seize, adjoignant le lot quinze, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. sept, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. quinze, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur; et le lot numéro dix sept adjoignant le no. seize, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes sur la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. seize, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui y appartiennent, saisis à la poursuite de R. O. Pritchard. Conditions:—Comptant

9 déc G W MORGAN, shérif.

Les exécuteurs testamentaires de Thomas Compton vs Jonathan Chase.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi.

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

Le lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, en cette ville, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par Jos. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de Granbury R. Stringer, notaire public, le 25 mai 1830, comme No. 11, avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Comptant.

9 déc G W MORGAN, shérif

Compagnie de Banque et Canal et autres vs Robert Copland.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente comme suit, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, et désigné comme No 5, sur un plan dressé par C F Zimpel, député voyer, daté du 27 avril 1833, et déposé au bureau de F Grima, notaire public, contenant environ 777 acres, et formant une partie de l'habitation connue sous le nom de Habitation Macarty, adjoignant mais non inclu dans la ville de Carrollton.

Conditions:—$5300 comptant, avec intérêt légal sur $2650, du 17 novembre 1833, et sur $2650 du 1er mai 1834—la balance payable en trois portions égales du 1er mai des années 1835, 1836 et 1837, respectivement, sans endossement, mais sécurité sur hypothèque spéciale.

10 déc G W MORGAN, shérif

Manette Macarty veuve de F. Montreuil vs. Joseph M. Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, samedi 10 janvier prochain, à 1 heure après-midi.

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir:

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Montreuil, borné par les rues Elmire, Morales & Urquhart, et formant l'ilet désigné par le No. 15. Conditions comptant

8 déc G W MORGAN, shérif

Gurlie & Guillot vs. Charles L P Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi, 29 de janvier 1835, à 1 heure de l'après-midi,

Les propriétés mentionnées et décrites dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit:

Un Carré ou ilet désigné par le numéro 13, au faubourg Washington, au bas de la ville, environné par la promenade des Bons Enfans, et par les rues de France, Lesseps, et Morales, y inclus neuf lots de terre, qui ont (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir:

Les Lots Nos. 1, 2, 4 et 5, mesurant chacun 55 pieds de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur.

Le Lot No 3 mesure 57 pieds 8 pouces de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 de profondeur.

Le Lot No. 6, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue Lesseps, sur 158 pieds 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 7, mesure 58 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 8, mesure 58 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de France, sur 158 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le Lot No 9, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue de France, sur 158 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sur le dit carré ou ilet sans aucune réserve, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude d'Octave de Gustave Le Gardeur, not. public.

Conditions: comptant.

27 déc G W MORGAN, shériff

Gurlie & Guillot contre Charles C. P. Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 29 de janvier prochain, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans ledit ordre de saisie, et vendues comme suit:—Savoir:—

Trois Lots de Terre s'adjoignant, et situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désignés par les numéros un, *deux et trois*, du second ilet, et mesurant chacun (au pied américain) comme suit:— Le lot No. 1 situé à l'encoignure du Chemin Public et de la rue Lesseps, 40 pieds de face au Chemin Public, près de la Levée sur deux-cent-dix-neuf pieds 4 pouces, 4 lignes de profondeur du côté de la rue Lesseps, deux cent douze pieds, deux pouces une ligne de profondeur du côté du lot No. 2 et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 2, mesure 40 pieds de face au Chemin Public, sur deux cent douze pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur, du côté du lot No. 1, deux cent quatorze pieds, 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du No. 3, et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 3, mesure quarante pieds de face au Chemin Public, sur deux cent quatorze pieds. 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du lot No. 2, deux cent dix sept pieds 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 4, et trente neuf pieds 11 pouces de largeur à sa limite inférieure, ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, aussi bien que le Chemin Public, la levée, et toute batture en face; conformément au plan du dit faubourg dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.—Conditions—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, shérif.

Alexandre Milne jr. contre Juan Pénas.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu [illegible] mentionnées et décrites [illegible] de saisie et de vente, comme suit:

Cinq Lots de Terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, savoir: les lots 4 et 10 de l'ilet No. 6, les No. 5 et 6, de l'ilet 169, et lot No. 12, de l'ilet 16, d'après un plan de la dite ville, fait par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 16 mai 1831, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public de cette ville. Conditions: comptant.

8 déc G W MORGAN, shérif

Gurlie & Guillot contre la veuve de Charles Victor Gueye

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, et désignés par les Nos. 1 et 2 du 3ème carré ou ilet; et le No. 1, du 4ème ilet ayant (mesure américaine) la dimension suivante, savoir:

LE LOT No. 1, du 3ème ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LE LOT No. 2, mesure 47 pieds, 8 pouces à la rue Moreau, sur 158 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur; le lot No. 1, du quatrième ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les trois lots ci-dessus mentionnés. Le tout conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pillé, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. pub.

Conditions:—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Pierre Jos. Tricou contre Charles Louis Pierre Jannin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, jeudi 29 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désigné par le No. 4 du second carré ou ilet, ayant (mesure américaine) 40 pieds de face au chemin public, près de la Levée, 217 pieds, 9 pouces, 6 lignes de profondeur du côté du lot No. 3, 220 pieds, 7 pouces, 3 lignes de profondeur, du côté du lot No 5, et 39 pieds, 11 pouces de large à sa limite inférieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi bien que le chemin public, la levée, et toute la batture devant, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir:—$1133 33 1-3, payables le 2 de mars 1835, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement et le reste comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Francisco Tio, exécuteur testamentaire de Jean Puich, contre J C Mairot.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues de Chartres et St Louis, mardi 13 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la négresse nommée JANE, dite ANNETTE, âgée d'environ 40 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Cette criée étant la seconde et la dernière, la dite négresse sera définitivement vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, à douze mois de crédit; l'acheteur devant donner son billet endossé à satisfaction, portant un intérêt de 10 par 100 et hypothèque, sur l'esclave jusqu'à parfait paiement. G W MORGAN, shérif.

27 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de Henry Babcock,

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en et pour la ville et cité de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, samedi 30 janvier 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St Louis, les propriétés ci-après décrites faisant partie de la succession de feu Henry Babcock, savoir: Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, faisant face au côté méridional de la rue de la Commune, entre les rues St Charles et de Camp, de 45 pieds 6 pouces 4 pouces 1 ligne, de face, sur une profondeur de 102 pieds 4 pouces et une ligne sur la ligne qui sépare ce terrain du terrain no 3, et 71 pieds 4 pouces, sur la ligne qui sépare ce terrain de celui de Mr. S. McCutchon jusqu'à la profondeur de la muraille qui divise ce terrain de celui de McCutchon, où il se rétrécit d'environ 6 pouces et 2 lignes, ensuite, une autre profondeur de 35 pieds 9 pouces et 4 lignes jusqu'à la ligne du fond qui a 45 pieds et 2 lignes. (mesure américaine); ce terrain se compose de deux terrains sous les Nos. 1 et 2 d'après un plan de Joseph Pilié du 13 février 1830 annexé au folio 121 du régistre de G R Stringer, N. P. pour l'année 1830. Cette propriété appartient à la succession de Henry Babcock et à M. Charles Gardiner, et sera vendu du consentement de ce dernier. Messieurs Crane et Mason, cotonniers y tiennent maintenant leur atelier, et la louent à raison de $1600 par an; possession immédiate sera donnée. Elle est située au centre des affaires, et dans un endroit quasi fréquenté tous les jours en valeur. Conditions, $5993 33-100, le 9 de mars 1835; $6405 63-100, le 9 de Mars 1836, et le reste à deux ans du jour de la vente en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.

N. B. Cette propriété étant hypothéquée pour les deux sommes ci dessus, les obligations seront affectées à cette hypothèque.

Aussi les esclaves suivans appartenant à la dite succession, savoir:

Henry, charretier, journalier et charpentier, âgé de 43 ans.

Phil, charretier, journalier et marchand, âgé de 22 ans.

Mead ou Wright, marchand et cuisinier, âgé de 37 ans,

Billi, charretier, journalier, marchand, domestique, palfrenier et maçon, âgé de 26 ans.

Jerry, charretier, journalier, charpentier et marchand, âgé de 24 ans.

Letty, marchande, domestique et blanchisseuse, âgée de 21 ans.

Ces esclaves ont été achetés à l'encan fait par ordre de Mr. Louis Bouligny et sont hypothéqués pour le prix d'achat, savoir, $6070 payable à 1 et 2 ans, du 15 avril 1834, hypothèque que la succession fera radier.

Conditions, 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant Mr Jules Mossy, N. P aux frais des acquéreurs.

Aussi, Phœbe, cuisinière, âgée de 23 ans, avec son fils âgé de 1 an et Joe, bon charpentier.

Conditions. 6 et 12 mois comme les autres [illegible]

30 déc

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre, les articles suivants:

18 barils raisin vert en grapes très frais;
4 jarres do. do.; 3 demies do do;
50 papiers d'Anizette superfine;
30 caisses Fruits à l'eau de vie assortis;
20 do. Cerises à l'eau de vie de Guérand;
16 Fromages de Gruyère;
20 do Pâte grasse;
4 caisses Fromage tête de mort, croute rouge.

PASCALET & MICHON,

22 déc encoig. Chartres et Toulouse

Magasin d'Articles nouveaux de Paris,

Rue de Chartres, no 162,

ALEX. PAYA, venant de France, offre en vente, un bel assortiment de librairie, ouvrages de littérature, romans nouveaux, pièces de théâtre, jolis livres d'étrennes, nécessaires, cartonnages et bonbons; tableaux à l'huile, gravures et lithographies; chapeaux d'hommes en soie, 1re qualité; casquettes en drap et bonnets; chemises en coton, en indienne et gingham; cravates, cols, foulards et gants, très variés; parapluies et ombrelles; jeux de phenakisticope de dames; domino, et jouets d'enfants; orgues et belles guitarres de Petit Jean; grandes glaces françaises, toilettes de campagne et miroirs de voyage, cannes à épée et sans épée, bamboux do; étoffes en soie et velours façonnés pour gilets, lunettes assorties et verres fins, bijouteries, quincaillerie, coutellerie, parfumerie fine, &c.

EN OUTRE:—Un grand nombre d'autres articles de fantaisie; véritable racahout des arabes, nouvelle pâte pectorale, et un grand assortiment de liqueurs fines. [illegible] déc

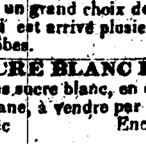

MME. F. FRYER a l'honneur d'annoncer aux dames de [illegible] qu'elle a reçu un assortiment d'objets pour étrennes, boites, corbeilles, jouets d'enfans, soierie, cachemires, satin laine, mousseline laine, des jolies broderies en tout genres; robes de bal, canezous de blonde, et robes de blonde, chapeaux et bonnets de parures; et un grand choix de fourrure.

Il lui est arrivé plusieurs personnes pour les modes et pour robes. 24 déc

SUCRE BLANC DE LA HAVANE.—40 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Mary, de la Havane, à vendre par F H PETITPAIN,

24 déc Encoignure Chartres et Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LECARPENTIER.

[illegible] janvier 1835, il sera vendu à midi [illegible] Bourse de Hewlett,

[illegible] établie en sucrerie, située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du fleuve, à 2 milles environ au-dessus de l'église de Manchac, ayant 12 arpents de face au fleuve, sur 80 de profondeur, ouvrant de 10 dégrés; la totalité de cette habitation est terre haute et de la meilleure qualité. Elle abonde en cyprès, chêne, frêne, laurier; un chemin à charrette traverse jusqu'à la profondeur de 80 arpents. Cette terre est parfaitement fossoyée; elle s'égoutte facilement dans un grand bayou qui sert d'égout à la première et à la seconde profondeur; la terre défrichée jusqu'à 35 arpents, à partir du fleuve, est de la contenance d'environ 450 arpents et cette terre est propre à toute espèce de culture. Les établissements consistent en une sucrerie, construite en briques, à 2 équipages, moulin horizontal, avec une excellente machine à vapeur toute neuve, une purgerie en briques, d'environ 50 pieds de large, sur 175 de long; une maison de maître avec cour, jardin et verger; cuisine, magasin à vivres, poulailler, pigeonnier, moulin à gru, une forge, une maison d'économe, une jardinière, (smoke house) un hôpital, 24 cabannes à nègres, écurie, remise etc. etc.

Aux 45 arpents, il y a un canal [illegible] touré depuis deux ans, d'environ 600 arpens de superficie.

Cette habitation, qui est à environ 30 lieues de la Nouvelle Orléans, se trouve favorablement placée au revers d'une pointe, pour la fourniture de bois à bruler aux bateaux à vapeur. En outre un objet de considération majeure, est l'établissement projetté d'un rail road d'ici à Nashville ou à la Mobile, lequel probablement, passera sur cette propriété, en raison de l'avantage de sa situation formant exactement le raccourci d'Iberville à Manchac. L'exécution de ce projet mettra à même de retirer un produit immense, tant de la cyprière que des bois de corde et autres, qui existent sur une superficie d'environ 800 arpents.

Conditions: 1 5 payable à 4 mois, en billet à satisfaction, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans, du 24 décembre 1834. L'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur pour les paiements suivants: $3,600 le 3 janvier 1836; $3600, le 3 janvier 1837 et $3600 le 3 janvier 1839. La balance des paiements aux conditions mentionnées ci-dessus. 5 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu lundi, 5 janvier, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Lot de terre ayant 30 pieds de face sur la rue des Poets, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, entre les rues Amour et Bons Enfants, faubourg Marigny.

Conditions: $175 payable le 29 avril 1835, la balance à 6 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 déc

PAR HEWLETT ET BRIGHT, et J. LOMBIGON.

IL sera vendu, jeudi, 15 janvier prochain, à la Bourse de Hewlett, par ordre d'Alexandre Fleur, syndic des créanciers de Townsley, Prieur et Co. les propriétés ci-après décrites, abandonnées par eux à leurs créanciers, savoir:

1°. Un terrain situé rue Royal entre les rues Bienville et de la Douane, borné d'un côté par la propriété M G. R. Stringer, et de l'autre par celle M. Leech, ayant trente pieds de face, sur cent vingt pieds de profondeur mesure française; ensemble avec la maison à deux étages et toutes les bâtisses qui sont construites sur le dit terrain.

2°. Un terrain, situé au faubourg Ste. Marie dans l'ilet renfermé entre les rues St. Charles, Perdido, Carondelet et de l'Union. A [illegible] de la rue de l'Union à la rue Perdido, et mesurant soixante et un pieds, neuf pouces sur la première, et soixante [illegible] pieds six pouces sur la dernière. Il existe sur ce terrain un magasin en briques et couvert en ardoises, lequel se compose [illegible] et toute l'étendue du dit terrain, ce qui le rend susceptible de recevoir une [illegible] quantité de produits du pays.

Un plan des susdites propriétés sera exposé à la Bourse, le jour de la vente.

3°. Un terrain situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désigné sous le No. 10 [illegible] 12, sur le plan original, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, sous la date du 2 mars 1824. Le dit terrain a soixante pieds de face à la rue [illegible] sur cent quarante neuf pieds, dix pouces et demi de profondeur, mesure française; borné du côté [illegible] par les terrains Nos. 7, 8 et 9, et dans la profondeur par le terrain No. 4, comme on peut le voir sur le plan figuratif qui sera exposé à la Bourse.

4o. Un lot de terre situé dans un endroit désirable voisin de la baie de Biloxi, Etat du Mississippi; mesurant 1 arpent 3/4 de face à la baie, sur 40 arpents de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations existant sur la dite terre.

Conditions:—Un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de ventes seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

13 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de M. S. Mecker.

EN vertu d'un ordre de l'hon. cour de preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu jeudi, 29 janvier 1835, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, la propriété suivante, appartenant à la succession de feu M. S. Mecker, savoir:

Un lot de terre et les bâtisses érigées dessus, situé dans la rue des Français, entre les rues Amour et Craps, ayant 50 pieds de front sur la rue des Français, sur 145 de profondeur, mesure française.

Trois lots de terre au même faubourg, de 25 pieds 6 pouces de front sur la rue des Champs Elysées, ou le chemin à coulisses, sur 102 pieds 10 pouces et demi de profondeur, entre les rues Craps et Amour; ces lots se joignent, et ont chacun une bâtisse en briques par derrière.

Trois lots de terre dans le nouveau faubourg Marigny, savoir: nos. 1 et 2, dans l'ilet no. 108, et no. 8 dans l'ilet no 16, tel qu'il appert par un plan dressé par le voyer de la ville le 1er septembre 1834—lot no 1, a 60 pieds de front sur la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur sur la rue des Magistrats, formant l'encoignure—No 2 de 1.0 pieds de profondeur entre la rue des Français et le canal Marigny,—et no 8 de 50 pieds 8 pouces de front sur la rue Verte et 150 de profondeur, et la rue des Français et le canal Marigny, tout mesure française.

La moitié indivise d'un certain lot de terre, no 11 formant l'encoignure des rues Prytanee et Félicité, dans le faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, mesurant 70 pieds 6 pouces de front sur la rue Félicité, et 167 pieds et pouces de profondeur sur la rue Prytanée; le dit lot est maintenant sous le nom de M. Gregory Fyfre, qui transmettra le dit lot. Les plans de la propriété seront exposés le jour de la vente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en donnant des billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. Les actes de vente passés devant M. Wm Y Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 déc

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu. Vendredi 9 janvier 1835, à midi précis à la Bourse Hewlett, pour clore un réglement de comptes.

Jean Louis, âgé d'environ 40 ans, créole, nègre de champ, ayant travaillé sur une sucrerie et sur une briqueterie; aussi un peu domestique.

Amélia, négresse âgée d'environ 22 ans, parlant anglais et français, un peu cuisinière et blanchisseuse, dans le pays depuis 6 ou 7 ans.

Ces deux esclaves sont garantis des vices et maladies redhibitoires.

Conditions:—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spécial jusqu'à parfait paiement. Les actes de ventes seront passés aux frais des acquéreurs par Ls. Féraud, not. pub. 30 déc

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, lundi, 6 janvier prochain, sans réserve, à 10 heures, au moulin à scie de M. Reynold, une quantité de planches, etc. arrangés en lots convenables aux acquéreurs. Conditions: $100 comptant; au-dessus, à 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 30 déc

PAR J LECARPENTIER.

MARDI, 6 janvier, à midi, à la Bourse, un nègre de 26 ans, propre aux travaux des champs, un peu charpentier, parlant anglais et français. Conditions, 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. 30 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 10 janvier 1835, par ordre de la Cour des Preuves, et pour compte de la succession de feu John Daniel, et par ordre du curateur de la dite succession, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, l'esclave Charlotte, âgée d'environ 45 ans, servante et cuisinière; on n'en garantit que les titres.

Conditions—comptant. Les frais d'actes au compte des acquéreurs. 10 déc.

FIGUES—1000 tambours de Figues fraîches, récemment reçus par le navire Huntsville, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co

23 déc